

**COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE**

NOTE DE SERVICE 003/97

Objet : Fiche de poste du Coordonnateur de Travaux

Définition du poste : Le Coordonnateur de Travaux est chargé de :

- l'encadrement des personnels de la municipalité affectés aux travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux (planification des journées de travail, validation demandes de congés...).
- la préparation des travaux (commande des matériaux, gestion des disponibilités des moyens...).
- la réalisation des travaux,
- l'application des règles de sécurité individuelles et collectives,
- l'entretien et le bon fonctionnement des matériels et outillages de la Commune.

Lieu de travail : le lieu d'embauche est l'atelier communal situé dans le bourg de la grange. Dans le cas de travaux se déroulant sur des sites communaux précis, pour une durée importante et après accord du maire, l'embauche se fera sur le site concerné.

Lien hiérarchique : Le maire, et les adjoints dans le cadre de leur délégation.

Compte-rendu : Le coordonnateur rend compte systématiquement tous les mois des travaux réalisés.
A cette occasion la liste des travaux est réactualisée et les ordres de priorité sont éventuellement modifiés.

En cas de besoin, le coordonnateur saisi Monsieur Le Maire ou l'adjoint concerné pour l'informer de difficultés particulières l'empêchant d'assurer sa fonction.

En cas d'urgence, le coordonnateur a toute latitude pour prendre les mesures qui s'imposent en matière de sécurité publique, de sécurité des personnels ou du chantier, et de préservation des biens de la Commune.

Vadalle, le 29 juillet 1997
Le Maire,
Gérard LIOT



MAIRIE d'AUSSAC-VADALLE

16560 Aussac-Vadalle

Téléphone: 45 20 61 60

Télécopie: 45 20 76 36